

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL

Séance du jeudi 12 décembre 2019

Le douze décembre deux mil dix-neuf, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Moncontour sous la présidence de M. FOURCHON André, Maire.

Etaient présents : *FOURCHON André, PELLAN Olivier, SÉLÉBARD Bertrand, ROUAULT Frédéric, SOULABAILLE Jérôme, RONDEL Marc, GLATRE Alain, MAHE Myriam, PINARD Chrystelle, MORIN Fabrice, SAUVE Marlène*

Absents excusés : *CLEMENT Jacques représenté par GLATRE Alain, IMBERT Sophie représentée par SAUVE Marlène, DEFAINS Jérémy représenté par PELLAN Olivier,*

Absents : *BALLAY Romain*

Secrétaire de séance : *PELLAN Olivier*

La secrétaire de mairie, Audrey MOINE, assiste à la séance mais ne prend pas part aux votes. Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H30.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents cette proposition.

Approbation du dernier PV à l'unanimité.

D2019- 12- 01 MISE EN PLACE DU PAIEMENT EN LIGNE – DISPOSITIF PAYFIP

Monsieur le Maire informe les conseillers que la Direction Générale des finances publiques met en œuvre un traitement informatisé dénommé « PAYFIP » dont l'objet est la gestion du paiement par Internet, dans le respect de la réglementation bancaire, des titres de recettes et factures de régie émis par les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux.

Le présent traitement dispose d'un serveur de télépaiement par carte bancaire pour assurer le paiement par carte bancaire des créances des collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux. La mise en place de ce traitement informatique devrait permettre aux usagers de payer en ligne, via Internet, les services d'accueils périscolaires, de cantine, de location de salles, tous services payants de la collectivité.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, à 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **VALIDE** la mise en place du projet PAYFIP dans les conditions exposées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative à ce projet,

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

2019-12-02 TRAVAUX EN REGIES 2019

Monsieur PELLAN Olivier, Adjoint au Maire présente les Travaux en Régie pour l'année 2019 :

TRAVAUX EN REGIE ANNEE 2019

BUDGET COMMUNE

Mandat	Date	Objet	Fournisseur	Montant travaux	Nombre d'heures	Main d'œuvre (1H=23,38 €)	TOTAL Travaux + MDO
ECOLE PUBLIQUE							
273	10/07/2019	Fournitures remise en peinture	LEROY MERLIN	222,80 €	56,00	1 309,28 €	1 989,17 €
731	10/07/2019	Fournitures tableaux OSB	CQM	457,09 €			
SOUS TOTAL ECOLE				679,89 €	56,00	1 309,28 €	1 989,17 €
MAIRIE							
634	16/09/2019	Matériel de peinture pour remise état bureaux permanences	LEROY MERLIN	654,80 €	28,00	654,64 €	1 309,44 €
SOUS TOTAL MAIRIE				654,80 €	28,00	654,64 €	1 309,44 €
VESTIAIRE FOOT + TERRAIN FOOT							
491	09/09/2019	Fournitures enduits main courante	LEROY MERLIN	68,65 €	21,00	490,98 €	748,48 €
634	09/09/2019	Fournitures peintures	LEROY MERLIN	188,85 €			
SOUS TOTAL VESTIAIRE TERRAIN FOOT				257,50 €	21,00	490,98 €	748,48 €
TOTAL ANNEE 2019							4 047,09 €

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, à 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **VALIDE** les travaux en régies pour l'année 2019,
- **DIT** que ce montant est inscrit au budget en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement. Il permettra de récupérer la TVA qui sera reversée l'année prochaine
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

*Arrivée de Monsieur BALLAY Romain à 20h50. Il prend donc part au vote à présent.
Le Nombre de Conseiller est donc actualisé comme suivant :*
Nombre de conseillers :
En exercice : 15 – Présents : 12 – Votants : 15

**2019- 12- 03 RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020 : REMUNERATION DES AGENTS
RECENSEURS**

Monsieur le Maire informe les conseillers que le prochain recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020.

Le recensement reste sous la responsabilité de l'Etat, mais les enquêtes de recensement sont faites par les communes. Lors du Conseil municipal du 24 octobre 2019, le Conseil municipal a délibéré pour désigner un coordonnateur communal.

Le recensement nécessite la mise en place d'une organisation et l'affectation de moyens humains et financiers.

Moyens humains

La collecte impose la désignation, par arrêté, d'agents recenseurs. Au vu du nombre de logements à recenser, il est proposé de procéder au recrutement temporaire de 2 agents recenseurs pour le mois de janvier et février 2020.

Moyens financiers

Une donation forfaitaire est versée par l'INSEE :

- 1.72 € par habitant
- 1.13 € par logement

Il est proposé de rémunérer les agents recenseurs selon un taux forfaitaire par questionnaire :

	MONTANT BRUT
Feuille de logement papier	0.80 €
Bulletin individuel papier	0.80 €
Feuille de logement internet	1.20 €
Bulletin individuel internet	1.20 €
Formation	25 €
Tournée de reconnaissance	25 €
Prime de fin de collecte	50 €

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, à 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **AUTORISE** le recrutement temporaire de 2 agents chargés d'effectuer le recensement de la population
- **FIXE** la rémunération des agents recenseurs comme suit :

	MONTANT BRUT
Feuille de logement papier	0.80 €
Bulletin individuel papier	0.80 €
Feuille de logement internet	1.20 €
Bulletin individuel internet	1.20 €
Formation	25 €
Tournée de reconnaissance	25 €
Prime de fin de collecte	50 €

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

D2019- 12- 04 RESSOURCES HUMAINES MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

1. La délibération D2019-07-02 en date du 05 juillet a validé le passage en Comité Technique pour la suppression du poste d'Attaché au 1^{er} janvier 2020 concernant le départ pour mutation de la directrice générale des services et de la fin du contrat à durée déterminée de la secrétaire remplaçante au 30 septembre 2019.

Le Comité Technique a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 17 septembre 2019.

2. Par conséquent, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif territorial au 1^{er} janvier 2020 concernant le recrutement de la nouvelle directrice générale des services

3. Il est proposé une mise à jour du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, à 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **ADOpte** le tableau des effectifs à compter du 12 décembre 2019 (annexé à la délibération)

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune, chapitre 012.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

D2019- 12- 05 FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°4

Monsieur le Maire présente la décision modificative n°4 concernant :

- Complément d'écriture pour la dotation aux amortissements

INVESTISSEMENT

- Recette : compte 2802 : + 2060 €
- Recette : compte 1641 : - 2060 €

Type de la Décision Modificative		Virement de crédits				Dépense	
N°: 4		DOTATION AUX AMORTISSEMENTS					
DATES		Date de convocation: 15/10/2019		Date de délibération: 24/10/2019		Date injection comptabilité: 19/11/2019	
CREDITS A OUVRIRE							
Sens	Section	Chap	Art	Op	Serv	Objet	Montant
R	I	040	2802	OPFI	HCS	FRAIS LIES A LA REALISATION DES DOCUMENTS D'URBANI	2 060,00
Total							2 060,00 €
CREDITS A REDUIRE							
Sens	Section	Chap	Art	Op	Serv	Objet	Montant
R	I	16	1641	OPFI	HCS	EMPRUNTS EN EUROS	-2 060,00
Total							-2 060,00 €

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, à 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **ADOpte** la décision modificative n°4 proposée
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

D2019- 12- 06 FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°5

Monsieur le Maire présente la décision modificative n°6 concernant des opérations d'investissement non prévues au BP 2019 :

1. Virement du fond du capital SPL Tourisme, 2^{ème} versement : 4 000 € (1^{er} versement en 2017)
Section investissement, opération 1728 au compte 261
2. Installation ordinateur et vidéoprojecteur à l'école non prévu : 2 500 €
Section investissement – opération 1719 au compte 2135

3. Emprunts : lors de la réalisation du BP 2019, une partie de l'état de la dette du Budget Logement social n'avait pas été pris en compte :
 Section fonctionnement, compte 66111 : + 9 000 € (29 717.96 € au lieu de 21 000€)
 Section investissement, compte 1641 : + 7 000 € (56 143.43 au lieu de 50 805.25 €)
4. SDE : Travaux de mise aux normes de l'éclairage du terrain de foot non prévu : 2 950 €
 Section investissement, opération 1809, compte 2041582
5. TRAVAUX EN REGIES : rééquilibre des inscriptions budgétaires du BP 2019 : 2 000 €
 Section investissement, compte 2135

Par Conséquent, les comptes suivants sont réduits pour équilibrer la Décision Modificative :

Section Fonctionnement :

- Dépenses imprévues, compte 022 : - 9 000 €

Section Investissement :

- Opération 1818 Logements sociaux, compte 2135 : - 8 194.75 €

- Opération 1818 Logements sociaux, compte 1641 : - 50 805.25 € - erreur d'imputation

- Opération 1709 Mur du cimetière, compte 2313 : - 9 450 €

Pour un total global de 77 450 € équilibré.

CREDITS A OUVRIR							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
D	I	040	2135	ONA	HCS	Installations générales, agencements, aménagements	2 000,00	
D	F	66	66111		HCS	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	9 000,00	
D	I	26	261	1728	HCS	TITRES DE PARTICIPATION	4 000,00	
D	I	21	2135	1719	HCS	Installations générales, agencements, aménagements	2 500,00	
D	I	204	2041582	1809	HCS	Autres groupements - Bâtiments et installations	2 950,00	
D	I	16	1641	OPFI	HCS	EMPRUNTS EN EUROS	57 000,00	
							Total	77 450,00 €

CREDITS A REDUIRE							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
D	I	21	2135	1818	HCS	Installations générales, agencements, aménagements	-8 194,75	
D	F	022	022		HCS	DEPENSES IMPREVUES	-9 000,00	
D	I	16	1641	1818	HCS	EMPRUNTS EN EUROS	-50 805,25	
D	I	23	2313	1709	HCS	Constructions	-9 450,00	
							Total	-77 450,00 €

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, à 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **ADOpte** la décision modificative n°6 proposée
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

2019-12-07 FINANCES : OUVERTURE DES CREDITS

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Il est possible de payer des dépenses d'investissement dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, dans la limite de 25 % des dépenses d'investissement de l'année précédente, hors remboursement de capital et opérations d'ordre.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 70 960.56 € (25 % de 283 842.25 €) pour le budget commune.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Aménagement de la cité : 2 000 € (opération 1405, compte 2135, compte 2152)
- Chauffage Ecole : 2 500 € (opération 1802, compte 2135)
- Matériel service technique : 5 000 € (opération 1804, compte 2181, compte 2182, compte 2184)
- Travaux Agence Postale : 15 000 € (opération 1720, compte 2313)
- Aménagement Office du Tourisme : 10 000 € (opération 1811, compte 2031, compte 2313)

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, à 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire jusqu'à l'adoption du budget primitif 2020, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouvert au budget 2019
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

2019-12-08 CONVENTIONNEMENT MUTUALISATION DE L'ACCUEIL AVEC LAMBALLE TERRE ET MER

Monsieur le Maire rappelle qu'après concertation avec le Maire de Moncontour et le Conseil Municipal, il a été envisagé de réaliser une mutualisation de l'accueil LTM et de la Mairie de Moncontour pendant la durée des travaux d'aménagement de la Maison des services.

Cet accueil mutualisé sera réalisé, dans un premier temps à la Mairie de Moncontour, par les agents d'accueil communaux (2 agents concernés : l'agent d'accueil et la Directrice Générale des Services).

Par la suite, lorsque la Maison des Services sera livrée et fonctionnelle, l'accueil de Lamballe Terre et Mer se fera à la Maison des Services par l'agent d'accueil communal.

Une convention de mise à disposition sera signée entre la Mairie de Moncontour et Lamballe Terre et Mer sur un volume horaire annuel de 546 heures soit 10.5 heures sur 52 semaines. Cette convention sera d'une durée de 1 an, renouvelable tacitement sur 3 ans avec obligation de réaliser un avenant à la fin des travaux d'aménagement de la Maison des services.

Termes de la convention :

- Mise à disposition de Chloé FLAGUEL à hauteur de 364 heures annuelles
- Mise à disposition d'Audrey MOINE à hauteur de 182 heures annuelles

Le dossier de mise à disposition de deux agents communaux auprès de Lamballe Terre et Mer a été validé par le comité technique du 11 décembre à l'unanimité ainsi qu'au Conseil Communautaire du 03 décembre.

Il est donc proposé de valider la mise à disposition dans les termes énoncés dans la convention.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, à 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **VALIDE** la mise à disposition de deux agents au service d'accueil mutualisé de Lamballe Terre et Mer
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

QUESTIONS DIVERSES

1. Pot du personnel et des élus le 19/12 à 19h : ce sera l'occasion de remettre la Médaille du Travail à Mr GOUEDARD Yves-Marie.
2. Projet d'installation d'une Micro-crèche à Moncontour par Lamballe Terre et Mer
3. Distribus : le dispositif du Transport à la Demande va être mise en place à partir du 06 janvier 2020. Des réunions sont proposées aux élus et secrétaires de mairies d'ici la fin de l'année afin de faire une présentation des modalités de fonctionnement.
4. **Inondations du 05 novembre 2019 :**
De nombreuses personnes sont venues en Mairie afin de signaler l'Étang de Vau Patry de Plémy en disfonctionnement.
Une commission s'est réunie le Jeudi 12 décembre matin en présence des élus de Plémy, Trédaniel et Moncontour ainsi que du propriétaire de l'Étang Vau Patry.
Des observations ont été faites, qui ont permis de lever, à priori, la responsabilité de cet étang au sujet des inondations du 05 novembre 2019.
Monsieur le Maire rappelle que nous sommes en attente des retours d'expertises de la DDTM et que plusieurs rendez-vous sont prochainement prévus avec l'ADAC et Lamballe Terre et Mer
5. Dates des prochains Conseil Municipaux :
 - a. Jeudi 23 janvier 2020 à 20h30
 - b. Vote du Budget le Jeudi 27 février à 18h30
6. Actualités
 - a. Marché de Noël le 17 décembre à 16h
 - b. Concert le 17 décembre et le 21 décembre à l'Église

Fin de Conseil Municipal à 22h